



ÉCOLE DE L'AIR

Salon-de-Provence, le 16 septembre 2020

N°01/EA/PCA/NP

COMPTE RENDU
à l'attention des
destinataires *in fine*

OBJET : compte rendu de la réunion du conseil d'administration de l'École de l'air du 07 juillet 2020

RÉFÉRENCE : décret n° 2018-1158 du 14 décembre 2018 relatif à l'École de l'air.

P. JOINTES : cinq annexes

Le conseil d'administration de l'École de l'air s'est déroulé le 07 juillet 2020 Cette réunion avait pour objet de rendre compte de l'avancée de la phase de transformation, de l'organisation courante de l'École, et de voter les délibérations inhérentes au bon fonctionnement de l'établissement.

Les points suivants ont été abordés :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2019 ;
2. Présentation du rapport d'activité 2019 ;
3. Présentation des travaux du Comité d'Orientation Stratégique du 22 janvier 2020 ;
4. Point relatif aux Ressources humaines ;
5. Point relatif aux Finances ;
6. Activités de l'établissement ;
7. Présentation du dispositif de maîtrise de l'activité ;
8. Point relatif à l'arrêté de soutien et aux conventions ;
9. Délibérations

Le procès-verbal figurant en annexe a pour objet de rendre compte des propos échangés au cours de la réunion. L'annexe I est un récapitulatif du suivi des actions.

Le Président du conseil d'administration
de l'École de l'air

La Directrice générale
de l'École de l'air

DESTINATAIRES :

- GAA Philippe LAVIGNE, chef d'état-major de l'armée de l'air ;
- GCA Alain FERRAN, directeur des ressources humaines de l'armée de l'air (DRHAA) ;
- GCA Hervé BERTRAND, inspecteur de l'armée de l'air ;
- Madame Isabelle SAURAT, secrétaire générale pour l'administration ;
- Monsieur Hervé HUBERT, chef du Bureau tutelles des opérateurs à QEFI/DAF ;
- Monsieur Joël BARRE, directeur général pour l'armement ;
- IGA Florence PLESSIX, sous-directrice de la politique des ressources humaines/DGA ;
- Madame Amélie VERDIER, directrice du budget au ministère chargé du budget ;
- Monsieur Patrick DELAGE, contrôleur budgétaire et comptable ministériel - ministère des armées ;
- Madame Anne-Sophie BARTHEZ, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- Monsieur Edouard GEFFRAY, directeur général de l'enseignement scolaire - ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ;
- Monsieur Guillaume LASCONJARIAS, délégué à l'éducation de défense ;
- GAA Denis MERCIER, directeur général adjoint de FIVES et président du conseil d'administration de l'École de l'air ;
- Madame la ministre Claudie HAIGNERÉ, conseillère auprès de l'agence spatiale européenne et vice-présidente du conseil d'administration de l'École de l'air ;
- GAA Gratien MAIRE, directeur général de ADP Ingénierie ;
- Madame Marie-Odile CRINON, présidente fondatrice de MRC2 ;
- Monsieur Renaud MUSELIER, président du conseil régional de Provence – Alpes – Côte d'Azur ;
- Monsieur Éric BERTON, président Aix-Marseille Université ;
- Monsieur Lionel NICOD, vice-président formation Aix Marseille Université ;
- IGA HC Bruno SAINJON, président directeur général de l'office national des études et de recherches aérospatiales ;
- Madame Nadine MEYER, représentante du personnel de l'École de l'air exerçant des fonctions d'enseignement et de recherche ;

- Docteur Charles-Edmond BICHOT, représentant du personnel de l'École de l'air exerçant des fonctions d'enseignement et de recherche ;
- Madame Aurélie CUQ, représentante du personnel civil non enseignant ;
- CNE Olivier EVANNO, président des officiers ;
- ADC Jean-François GUERRERO, président des sous-officiers ;
- CLC José DAS BOUCAS, président des militaires du rang ;
- Sous-Lieutenant Julien DEMEYERE, représentant des élèves ;
- EO Thomas FAUXPOINT, représentant des élèves ;
- EO Théo MERCIER, représentant des élèves ;
- EO Florence LEVENEUR, représentant des élèves ;
- Monsieur Francis BONNET, directeur régional des finances publiques en région Provence Alpes Côte d'Azur ;
- Madame Christina NICOLAS, représentante du contrôleur budgétaire régional ;
- CGA Joël LE BEC, chef du contrôle général des armées ;
- CGA Patrick DUFOUR, pôle Opérateurs-groupe de contrôle des forces, du soutien et des systèmes d'information ;
- GAA (2S) Antoine CREUX, président de l'association des anciens élèves de l'École de l'air ;
- Madame Sabine NALIN, agent comptable de l'École de l'air ;
- LCL Sébastien ESTEVE, directeur général de la formation militaire ;
- Professeur Éric BLANCO, directeur général de l'enseignement et de la recherche ;
- Madame Sarah COCQUET-CHRISTIAN, directrice des services ;
- GBA VILLENAVE, sous-directeur emploi/formation de la DRHAA ;
- COL Gauthier DEWAS, directeur de cabinet du directeur général de l'École de l'air ;
- LCL Bruno BEZIER, chef du pôle partenariat ;
- LCL Marc TARRES adjoint au directeur général de l'enseignement et de la recherche.

COPIE :

- GBA Dominique ARBIOL, directrice générale de l'École de l'air ;
- Monsieur François DIETLIN, chef du bureau pilotage qualité ;
- Archives - secrétariat du conseil d'administration.

ANNEXE I au compte rendu n° 01/EA/PCA/NP du 07/07/2020

Récapitulatif des actions requises dans le cadre de la réunion

N°	Actions	Service Responsable	Acteurs associés	Échéance
20200707 01	Réaliser une présentation chiffrée des investissements et petits travaux envisagés dans le cadre du plan de relance, assortie d'un calendrier de réalisation	EA/Direction des services		Prochain conseil d'administration extraordinaire prévu en octobre
20200707 02	Présenter un profil de trésorerie pour les exercices 2020 et 2021	EA/Direction des services		Conseil d'administration de fin d'année
20200707 03	Présenter le détail de la montée en puissance de l'activité formation du CIFED	EA/DGER		Conseil d'administration de fin d'année
20200707 04	Présenter un programme de rédaction des conventions de soutien en vue d'en faire un suivi régulier	EA/Direction des services		Conseil d'administration de fin d'année
20200707 05	Définir le calendrier de la rédaction du Contrat d'Objectifs et de Performance	EA/DGEA	Autorité de tutelle	déc-20
20200707 06	Présenter la liste des travaux d'infrastructures repoussés, leur impact sur les formations et en termes de risques en cas de non réalisation. Un courrier sera adressé par la DGEA vers le MGAA avant sept 2020	EA/Direction des services		Conseil d'administration de fin d'année
20200707 07	Formaliser une carte des responsabilités relative aux risques résultant de l'état de l'infrastructure	EA/Direction des services		Conseil d'administration de fin d'année
20200707 08	Envoyer l'ensemble des conventions établies avec les établissements scolaires partenaires de l'EA à la Direction Générale de l'Enseignement SCOLAire (DGESCO)	EA/Direction générale de la formation militaire		Rentrée scolaire 2020
20200707 09	Masse salariale personnel civil (coût moyen)	DRHAA		Dès que possible

ANNEXE II au compte rendu n° 01/EA/PCA/NP du 07/07/2020

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'École de l'air du 07 juillet 2020

1. PARTICIPANTS.

- Le GAA Philippe LAVIGNE, chef d'état-major de l'armée de l'air ;
- Le GBA Dominique ARBIOL, directrice générale de l'École de l'air ;
- Le GCA Alain FERRAN, directeur des ressources humaines de l'armée de l'air ;
- Le GCA Hervé BERTRAND, inspecteur de l'armée de l'air ;
- Monsieur Hervé HUBERT, chef du bureau tutelles opérateurs à la DAF ;
- L'IGA Florence PLESSIX, sous-directrice de la politique des ressources humaines/DGA ;
- Monsieur Patrick DELAGE, contrôleur budgétaire et comptable ministériel - ministère des armées ;
- Monsieur Guillaume LASCONJARIAS, délégué à l'éducation de défense ;
- Le GAA Denis MERCIER, directeur général adjoint de FIVES et président du conseil d'administration de l'École de l'air ;
- Madame la ministre Claudie HAIGNERÉ, conseillère auprès de l'agence spatiale européenne et vice-présidente du conseil d'administration de l'École de l'air ;
- Le GAA Gratien MAIRE, directeur général de ADP Ingénierie ;
- Madame Marie-Odile CRINON, présidente fondatrice MRC2 ;
- Monsieur Lionel NICOD, vice-président formation Aix Marseille Université
- Madame Nadine MEYER, représentante du personnel de l'École de l'air exerçant des fonctions d'enseignement et de recherche ;
- Madame Aurélie CUQ, représentante du personnel civil non enseignant ;
- Capitaine Olivier EVANNO, président des officiers ;
- ADC Jean-François GUERRERO, président des sous-officiers ;
- EO Thomas FAUXPOINT, représentant des élèves ;
- EO Florence LEVENEUR, représentant des élèves ;
- Madame Christina NICOLAS, contrôle budgétaire régional/ DRFIP ;
- Monsieur le contrôleur général des armées Patrick DUFOUR, Pôle Opérateurs-groupe de contrôle des forces, du soutien et des systèmes d'information ;
- Le GAA (2S) Antoine CREUX, président de l'association des anciens élèves de l'École de l'air ;

- Madame Sabine NALIN, agent comptable de l'EA ;
- Le LCL Sébastien ESTEVE, directeur général de la formation militaire ;
- Le Professeur Éric BLANCO, directeur général de l'enseignement et de la recherche ;
- Madame Sarah COCQUET-CHRISTIAN, directrice des services ;
- Le GBA VILLENAVE, sous-directeur emploi/formation de la DRHAA ;
- Le Col Gauthier DEWAS, directeur de cabinet du directeur général de l'École de l'air ;
- Monsieur François DIETLIN, chef du bureau pilotage-qualité ;
- LCL Bruno BEZIER, Chef du pôle partenariat ;
- LCL Marc TARRES adjoint au directeur général de l'enseignement et de la recherche ;
- Docteur Charles-Edmond BICHOT, représentant du personnel de l'École de l'air exerçant des fonctions d'enseignement et de recherche ;
- Secrétaires de séance : Sergent-Chef Younes AOUF et Madame Liesl LE STANC ;
- Excusés : Monsieur Renaud MUSELIER, IGA HC Bruno SAINJON, CLC José DAS BOUCAS.

2. PRÉAMBULE.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30 par le Président du Conseil d'administration.

Il donne la parole au chef d'état-major de l'armée de l'air. Le Général Lavigne remercie les personnes présentes de leur participation à cette réunion du conseil d'administration, première de l'année 2020 compte tenu de la crise sanitaire. Il souligne le fait que l'armée de l'air s'est engagé avec énergie et agilité, avec des acteurs en première ligne, dans cette lutte contre un ennemi invisible. Il félicite l'École de l'air qui a su s'adapter pour que la formation se poursuive, grâce à des processus innovants. Il remercie le Général Villenave d'avoir assuré avec efficacité, l'intérim de la direction, entre le départ du Général Bellanger en avril dernier et l'arrivée de la nouvelle directrice générale, le Général Dominique Arbiol.

À ce jour, les recrutements, les activités de formation ont repris et la remontée de l'activité opérationnelle se poursuit. Néanmoins, la vigilance est toujours de mise pour protéger le personnel et pouvoir continuer les activités en toute sécurité. Le chef d'état-major a confié les commandes de l'École de l'air, depuis le 1^{er} juillet, au Général Dominique Arbiol. Le Général témoigne de toute la confiance qu'il place en elle et en ses capacités à appréhender les enjeux majeurs de l'établissement, dont la mission première est la formation de tous les officiers aviatrices et aviateurs qui s'engageront dans les missions de l'armée de l'air. Les autres enjeux de l'établissement sont le rayonnement de l'armée de

l'air et le développement de la capacité d'ouverture à l'international. La montée en puissance dans le domaine du spatial découle du discours du président de la république du 13 juillet dernier, de la stratégie spatiale présentée par la ministre des armées le 25 juillet et de la création du Commandement de l'Espace le 8 septembre 2019. Il y a une forte dynamique de montée en puissance du domaine spatial, dans l'appui à l'opérationnel et également dans la surveillance de l'espace avec la problématique de détecter et identifier. L'armée de l'air est mise à contribution par les Etats-Unis dans la mise en place de SpaceX. Elle doit organiser un futur exercice spatial français « ASTERIX » et développe ses ressources humaines avec un objectif de 500 personnels au centre spatial de Toulouse à l'horizon 2025. Les premiers pilotes de satellites ont été formés en collaboration avec le Centre National d'Études Spatiales (CNES). De nombreuses coopérations internationales ont été dynamisées, avec les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne, entre autres. S'agissant du volet formation, des travaux sont en cours à l'académie de l'Espace, et l'École de l'air aura sa place au même titre que les autres acteurs académiques et opérationnels du domaine spatial au sein du MINARM. Le changement de nom de l'armée de l'air en armée de l'air et de l'espace pourrait être confirmé très prochainement.

Le président du Conseil d'Administration souhaite la bienvenue à la nouvelle directrice générale de l'École de l'air, au nom de tout le conseil d'administration. Il présente les nouveaux membres du conseil : le Professeur Éric Blanco directeur de l'enseignement et de la recherche de l'École de l'air, Monsieur Éric Berton, président de l'université d'Aix-Marseille, représenté par M. Lionel NICOD, vice-président Formation, le Général Bertrand inspecteur de l'armée de l'air et le Général Creux président de l'association des anciens élèves de l'École de l'air.

3. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 27 NOVEMBRE 2019

Le compte rendu de la réunion du 27 novembre est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil d'administration avec l'ajout de la mention des membres excusés.

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Général Arbiol mesure tout l'honneur qui lui est fait d'avoir été nommée directrice générale de l'École de l'air.

Le rapport d'activité 2019 est le premier depuis le changement de statut de l'établissement. Le Général Arbiol souligne le travail remarquable de l'équipe pour consolider l'édifice du nouvel établissement public. Elle rappelle que la montée en puissance s'est menée selon les trois axes stratégiques de la lettre de mission :

- Conforter la démarche de l'École de l'air dans sa mission de formation des officiers de l'armée de l'air ;

L'École de l'air a honoré un plan de formation de 720 élèves officiers en 2019 (330 élèves officiers de carrière et 390 élèves officiers cursus court). Ce chiffre de 390 représente une augmentation de 200% d'élèves formés annuellement depuis 2015. Cette formation repose sur un juste équilibre entre un apprentissage du commandement, une culture militaire solide dans le domaine aéronautique et spatial, et des connaissances académiques adossées aux derniers résultats de la recherche. L'École intègre de nouveaux outils pédagogiques qui consistent à placer l'élève au centre de la formation et à le rendre acteur de ses apprentissages.

Le statut d'établissement public confère à l'École la capacité de diplomation et c'est en ce sens qu'a été mis en place un mastère spécialisé en cyber sécurité, en partenariat avec l'École centrale de Marseille et le commissariat à l'énergie atomique. Ce mastère spécialisé a été agréé par la conférence des grandes écoles en janvier 2020 et sera mis en œuvre à la rentrée 2020.

Par ailleurs, le Centre de Recherche de l'École de l'air (CREa) a été évalué par le HCERES en juin 2019. Le Centre d'Initiation et de Formation des Équipages Drones (CIFED) a étendu son activité à la formation de public extérieur à l'armée de l'air. Au cours de l'année 2019, 90 stages ont été réalisés au profit d'enseignants de l'éducation nationale, des sapeurs-pompiers de la principauté de Monaco. En outre, une convention a été signée avec la direction générale de la police nationale. L'École de l'air souhaite également accompagner, avec toute l'expertise nécessaire, la création de Commandement de l'Espace dans les domaines « Formation » et « Recherche ».

- Développer un modèle de fonctionnement courant répondant aux principes d'autonomie administrative et financière ;

L'École de l'air a créé les différents organes de gouvernance prévus par le décret du 14 décembre 2018, le conseil d'administration, le conseil académique, le conseil de formation de l'officier, le comité d'orientation stratégique et le comité technique. Dans le cadre de l'autonomie administrative et financière, l'établissement a établi son 1^{er} exercice budgétaire marqué par le succès de la prise en charge de l'ordonnancement des rémunérations des personnels. L'École de l'air est devenue opérateur de l'État début 2020. Elle a aussi mis en œuvre sa première collecte de la taxe d'apprentissage afin de développer ses ressources propres.

- Renforcer le rayonnement et la communication de l'École de l'air.

L'année 2019 a été particulièrement marquée par l'organisation de la semaine internationale (14 pays participants) ainsi que la création de la 1^{ère} Escadrille Air Jeunesse (EAJ) baptisée par le chef d'état-major de l'armée de l'air le 5 juillet 2019. Elle est constituée de 26 jeunes de 13 à 18 ans et symbolise le lien entre l'armée de l'air et la jeunesse autour de 4 unités d'activités, l'histoire et la tradition, l'aéronautique, le leadership et le sport.

Dans le cadre du renforcement de l'activité partenariale, l'École de l'air a initié de nombreux travaux :

- Création d'un semestre international EMILYO sur le modèle Erasmus universitaire ;
- Création de l'Escadrille Internationale et Formation au Commandement ;
- Convention avec l'ONERA et avec l'École Nationale Supérieure de Cognitique de Bordeaux, en vue de développer des projets de recherche ;
- Rapprochement avec Air Force Institute of Technology (AFIT) et l'USAFA ;
- Projet de club Partn'Air pour dynamiser le réseau des partenaires industriels ;
- Réflexion sur les partenariats avec la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et la préfecture de région.

5. PRÉSENTATION DES TRAVAUX DU COMITÉ D'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Le directeur général de la formation militaire, présente le compte rendu du 1^{er} Comité d'orientation stratégique (COS) du 22 janvier 2020 qui s'est déroulé en présence des grands commandements.

Le COS est un organe consultatif qui a pour objectif de recueillir le retour d'expérience et les attendus des grands employeurs en matière de formation des jeunes officiers. À cette occasion, l'École de l'air a également communiqué sur la transformation et l'évolution des enseignements en cours et le MGAA avait insisté sur l'importance de former les jeunes officiers à la prise de conscience de l'effet politique de l'armée aérienne. Les attendus sont également axés sur le renforcement de l'agilité de réflexion des élèves, l'autonomie de l'apprentissage et le renforcement de la capacité de conception opérationnelle.

Le chef d'état-major de l'armée de l'air ajoute qu'il est nécessaire de développer la capacité à convaincre chez les officiers aviatrices et aviateurs dans la mesure où il s'agit d'un point de faiblesse qui est constaté dans les cercles interarmées et interministériels. Il juge important de mettre en exergue les effets politiques de l'armée aérienne en étudiant ces impacts par le biais de l'histoire et de l'actualité. Il serait souhaitable de renforcer la formation sur les problématiques actuelles à court terme en faisant par exemple participer les élèves à certaines réflexions menées au sein de l'armée de l'air.

Le directeur des ressources humaines de l'armée de l'air ajoute que la DRHAA est lancée dans une réflexion au sujet du parcours des officiers personnel navigant pour que ces derniers fassent un passage en état-major avant d'intégrer l'École de guerre. La DRHAA travaillera en collaboration avec l'École de l'air sur la faisabilité de réadapter le cursus de formation en ce sens, en étudiant les possibilités de réduction de temps de formation à l'EA.

Le Président du conseil d'administration souligne l'importance du calendrier en matière de comitologie. Il serait intéressant de pouvoir discuter de ces points liés à la stratégie, en conseil d'administration, et d'avoir une véritable interaction avec le COS.

Madame Haigueré ajoute qu'il est important d'intégrer la dimension européenne dans l'acquisition des compétences de commandement et management.

En outre, actuellement, la formation « compétence d'analyse et de raisonnement » est scindée en deux modules : formation aux sciences de l'ingénieur et formation aux sciences humaines et politiques. Il serait intéressant d'adopter une approche interdisciplinaire.

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche, approuve cette approche. Le développement de la recherche au CREa par exemple, est clairement tourné vers l'interdisciplinarité.

6. POINT RELATIF AU RESSOURCES HUMAINES

La directrice des services, fait un focus sur les outils de pilotage des effectifs et de la masse salariale.

L'École de l'air est devenue opérateur de l'État au 1er janvier 2020 et assure la gestion de ses effectifs et de la masse salariale. L'établissement s'est doté d'outils afin de gérer et d'optimiser cette ressource. Ils permettent de veiller au respect du plafond d'emploi et de la masse salariale qui lui a été accordée. Pour sécuriser les payes et assurer la bascule en début d'année 2020, les recrutements ont été temporairement interrompus et n'ont repris qu'à partir du mois de février. 10 personnes ont été recrutées et 10 recrutements seront effectifs avant la fin d'année, ce qui permettra d'atteindre le plafond d'emploi. (Effectif de 269 pour un plafond d'emploi de 270). Les recrutements incluent les postes accordés au REO 2019.

En termes de masse salariale, les personnels civils sont payés directement par l'établissement. Pour les militaires, l'École bénéficie d'une convention de remboursement trimestrielle avec la DRHAA. Compte tenu du contexte de la crise sanitaire, le 1^{er} trimestre 2020 a été remboursé au mois de juin et le 2^{ème} trimestre le sera au mois de juillet. L'écart de fin d'année entre la ressources et la consommation, provient de deux sources. La première résulte du transfert de 10/12 de la masse salariale du personnel militaire, le paiement du dernier trimestre n'intervenant qu'en début 2021. Le deuxième écart provient du fait que l'École n'était pas à 100% de ses effectifs en début d'année.

Concernant le projet REO 2021, l'École de l'air a de nouveau exprimé à la tutelle son besoin de postes complémentaires (6 postes civils+ 4 militaires). L'École a démontré cette année sa capacité à recruter (elle a déjà identifié sur ces postes complémentaires, des profils qui permettraient de renforcer la dynamique de montée en puissance). Le retour de la tutelle métier est favorable. Elle reste en attente de l'avis de Bercy.

Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel confirme et informe que les conférences de répartition sont prévues le 21 juillet prochain pour les armées.

Le Président du conseil d'administration ajoute que même s'il n'appartient pas au conseil d'administration d'émettre un avis sur l'expression de besoin de l'établissement, il est cependant appréciable d'être informé du processus et de constater l'implication de l'armée de l'air dans la montée en puissance de l'établissement.

7. POINT RELATIF AUX FINANCES

La directrice des services fait un point de situation sur la gestion 2020, marquée par la crise sanitaire.

La crise COVID a eu un impact sur les ressources propres de l'établissement, notamment suite au report et annulation des formations, à hauteur de 215 000 euros. Pour faire face à la crise, l'École a investi dans des ordinateurs portables pour permettre le télétravail et a complété la dotation en équipements de protection individuelle. La crise sanitaire a cependant également permis la réalisation d'économies, à hauteur de 155 000 euros, du fait de l'annulation de certaines missions et activités. Certaines activités pourront cependant être reportées à la rentrée 2020. La crise sanitaire a un impact négatif sur l'exécution 2020, estimé à 97 000 euros à ce jour.

L'impact sur les recettes propres est estimé à -214 870 euros compte tenu de la baisse des prévisions de collecte de taxe d'apprentissage et du fait que les formations exportables n'ont pas pu démarrer. En outre, si certaines formations drones ont été annulées, le CIFED a un calendrier chargé qui permettra de revoir à la hausse les prévisions de recettes (si les RH sont au rendez-vous).

Le budget 2020 ne fait pas à ce jour l'objet d'un budget rectificatif. Toutefois, certains ajustements ont été effectués à la marge pour tenir compte de la diminution des ressources propres.

Malgré des circonstances peu favorables, l'École de l'air a réussi à engager 50% de son budget en investissement et en fonctionnement. Cela tient au fait que l'établissement a repris à sa charge les frais de déplacement à hauteur de 300 000 euros, en fin d'année 2019.

Un budget rectificatif pourrait être réalisé en fin d'année si les activités prévues initialement en début d'année étaient reportées à la rentrée.

Compte tenu de la sous-consommation de la masse salariale, la prévision de fin d'année fait apparaître un solde budgétaire d'environ 3 millions. Il convient cependant de pondérer cette perspective, dans la mesure où le dernier trimestre de la solde des militaires sera remboursé début 2021.

Avec cette ressource, l'École peut envisager de participer au plan de relance. À cette fin, l'établissement a été sollicité par la région et l'état-major de l'armée de l'air sur sa capacité à y participer. Si le projet est retenu, l'École de l'air

envisage de redéployer une partie de ces crédits en investissement. L'établissement s'est rapproché du Service d'Infrastructure de la Défense (SID) qui ne voit pas d'obstacle à la réalisation de petits travaux sur son budget propre. Le SID prépare un marché à lots multi attributaires qui sera utilisable en octobre. La prise en compte de ces crédits ferait l'objet d'un budget rectificatif au prochain conseil d'administration. Les projets envisagés sont :

- FAB LAB : mise aux normes électriques et rafraichissement des sols et des murs avec l'installation de cloisons amovibles ;
- Salle MASTER CYBER : mise aux normes électriques et rafraichissement des sols et des murs ;
- Médiathèque : réaménagement du parvis en salle de travail « open space » ;
- Salles de cours: rénovation des sols et des murs et de l'acoustique des salles de langues;
- Petits Amphis : transformation en salles de cours projet avec acquisition du mobilier idoine ;
- Réfection de la dalle de la maison des élèves ;
- Installation de blocs de béton en vue d'étendre le parcours d'audace.

La directrice générale de l'École de l'air ajoute que tous ces petits travaux sont indispensables pour l'établissement. À ce titre, ce plan de relance offre une véritable opportunité de modernisation.

Le contrôleur général des armées Dufour, intervient sur les mises aux normes et les travaux afférents. Il alerte sur la nécessité de réaliser les travaux de mises aux normes. La ligne de conduite de la ministre actuelle est d'arriver à garantir aux établissements publics davantage d'autonomie dans la gestion de leurs infrastructures.

Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel, demande, en cas de budget rectificatif au mois de septembre, une présentation **des actions prévues en terme d'investissement et petits travaux** (dépenses exceptionnelles sur fond de roulement) chiffrée ligne à ligne et comprenant un calendrier de réalisation. Il sera nécessaire **de présenter un profil de trésorerie sur 2020 et 2021**. En effet il faut que toutes les dépenses soient programmées sur l'année 2020.

La directrice des services confirme qu'il est bien question d'engager les dépenses d'ici à la fin de l'année 2020 et de payer les factures relatives aux travaux jusqu'en juin 2021.

Madame Haigneré s'interroge sur les projets d'infrastructure numérique qui sont indispensables à la montée en puissance de l'École de l'air.

La directrice des services précise que des ressources sont allouées au campus numérique dans le plan pluriannuel d'investissement. Il s'agit de devenir complètement autonome sur la gestion numérique. Ce type de travaux ne rentre pas dans le cadre du plan de relance car la finalité est de pouvoir engager des entreprises locales, ce qui est difficile pour les travaux d'infrastructure numérique.

Le Colonel Dewas, directeur de cabinet du directeur général de l'École de l'air, fait état d'un projet de salle de télé-enseignement et d'un projet d'acquisition d'une plate-forme IREAL qui permettra de faire des TP en virtuel. L'École projette aussi de moderniser l'amphithéâtre Marin la Mêlée, afin d'y tenir des visio-conférences et événements espace sur le modèle du Space Talk.

La directrice des services présente l'expression de besoin pour 2021. Elle est évaluée à un peu plus de 27 millions d'euros.

Cette expression de besoin comporte :

- L'évolution de 325 000 euros de la masse salariale, qui est le résultat d'une insuffisance du coût prévisionnel enseignant par rapport au coût réel ;
- Le complément de 2 418 170 euros qui correspond aux 2/12 de la masse salariale militaire pour une année pleine ;
- Une prévision par rapport à l'évolution du REO demandée, à hauteur de 729 223 euros (6 postes civils+4 postes militaires).

Pour la partie fonctionnement il n'y a pas à ce stade d'évolution envisagée. La partie investissement a été révisée à la baisse à 850 000 euros contre 1 321 000 euros au Plan Pluriannuel d'Investissement. Cette baisse provient de la diminution des recettes propres et prend en compte la compensation de la baisse de la dotation « Campus numérique ».

Monsieur Hubert, chef du Bureau tutelles des opérateurs à QEFI/DAF, fait un retour concernant l'expression de besoin de l'École de l'air. L'évolution sur la partie masse salariale de 325 000 euros n'aurait pas été retenue car les transferts se font sur le calcul du coût moyen.

Le représentant du contrôle général des armées intervient sur cette sous-dotation de la masse salariale. Il s'agit selon lui d'une anomalie administrative car le calcul se base sur des coûts moyens datés qui sont éloignés de la réalité comptable. Il n'est pas étonnant de constater des écarts mais il est anormal de ne pas les corriger. Les conséquences de cette sous-dotation pourraient être une réduction de personnel, alors même qu'en dehors du cadre de l'établissement public, ces personnels seraient tout de même rémunérés.

Le directeur général des ressources humaines de l'armée de l'air indique qu'il va **contacter le Bureau Finances de l'EMAA pour trouver une solution**. Il insiste sur le caractère dimensionnant de cette question car ce manque de 325 000 euros va entamer le potentiel de recrutement de l'établissement public.

Le président du conseil d'administration exprime la préoccupation du conseil d'administration sur cette action, qui remet en cause certaines des ambitions de l'École de l'air. Il serait important de connaître les conséquences précises de cette sous dotation et d'être informé des suites de cette question.

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche indique que cela représente environ 5 postes d'enseignants sur un effectif global de 50.

La directrice des services informe de l'évolution à la hausse des ressources prévisionnelles de l'établissement, notamment grâce à l'augmentation du plan de charge du CIFED, à la mise en place des formations exportables et à la formation des Saoudiens sur une année complète.

Le directeur général des ressources humaines de l'armée de l'air demande que soit **présentée de façon détaillée la montée en puissance des formations du CIFED** car celui-ci va être limité très rapidement sur le plan RH. Une augmentation du plafond d'emploi doit être envisagée pour pouvoir répondre à cette montée en puissance de l'activité de formation. La DRHAA devra également être en capacité de fournir du personnel qualifié.

Monsieur Lasconjarias, délégué à l'éducation de défense, demande si un partenariat est prévu avec des écoles ou des lycées par le biais de stages pour permettre à l'École de l'air d'avoir des ressources supplémentaires et pour l'éducation nationale d'avoir des débouchés pour les élèves et des formations pour les enseignants.

Le directeur de cabinet du directeur général de l'École de l'air, informe qu'il existe bel et bien un partenariat entre l'École de l'air et l'éducation nationale. L'établissement a délivré des formations aux enseignants qui sont amenés à donner des cours de drone. La difficulté réside dans la capacité de l'École à répondre à toutes les sollicitations au regard des ressources humaines disponibles.

Le directeur général des ressources humaines de l'armée de l'air informe que l'obtention de la qualification de formateur drone nécessite 2 à 3 ans de formation. Il rappelle que la DRHAA doit à la fois pouvoir armer l'escadron drone et le CIFED.

L'IGA Plessix, représentant le délégué général pour l'armement s'interroge, au regard du montant significatif de ressources propres (140 000 euros) prévues pour le master Aerospace Project Management (APM), sur le nombre d'étudiants prévus et sur son déploiement.

Le Lieutenant-Colonel Tarres, adjoint au directeur général de l'enseignement et de la recherche indique que l'École de l'air va délivrer, par le biais de ce master porté par le groupe Isaé, une formation spécifique qui concerne une vingtaine d'étudiants. L'École fournit depuis quelques années déjà, quelques semaines de formation.

8. ACTIVITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

- Formations dispensées dans le domaine spatial

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche, rappelle l'objectif de délivrer une formation continue et progressive dans le domaine Espace, en lien avec tous les acteurs, à la totalité des élevés officiers de l'École de l'air. Cela passera par des enseignements Espace déclinés dans les parcours des élèves officiers, dans toutes les années de formation et par un séminaire européen

d'« Introduction au domaine spatial de défense ». Le premier séminaire aura lieu sur deux jours au printemps 2021.

Le directeur général des ressources humaines de l'armée de l'air indique que le Commandement de l'Espace va sortir un rapport d'étape de ses travaux. Il sera présenté au chef d'état-major de l'armée de l'air courant septembre. Avant finalisation de ces travaux, certains points seront étudiés en coordination au niveau du Commandement de l'Espace et de l'École de l'air.

Le chef d'état-major de l'armée de l'air ajoute que le spatial est un sujet suivi par la ministre des armées. L'académie de l'Espace sera composée d'une équipe pluridisciplinaire. Le point initial est de définir les compétences que devront détenir les personnels servant dans ce domaine et d'en déterminer les connaissances académiques idoines.

Le délégué à l'éducation de défense, ajoute que cette formation dans le domaine spatial devrait inclure l'existant dans l'environnement proche. L'IEP d'Aix en Provence va proposer un master renseignement à la rentrée de septembre et le domaine spatial y sera très largement abordé. L'université Paris-Sorbonne monte également à la rentrée un master géo-intelligence qui aura également une implication Espace.

Le contrôleur général des armées adhère au processus évoqué par le chef d'état-major de l'armée de l'air et souhaiterait savoir si le groupe de travail composé de l'École de l'air, du groupe ISAE et du commandement de l'Espace était toujours prévu.

Le directeur général des ressources humaines de l'armée de l'air confirme le fait que ce groupe de travail est toujours prévu. À cette fin, le Général Dedobbeleer, Général adjoint Organique, emploi et transformation du Commandement de l'Espace, se rendra à l'École de l'air prochainement. La vocation de ce groupe de travail sera de définir le contenu d'une formation répondant aux compétences métier désormais identifiées.

Madame Haigneré revient sur le séminaire d'introduction au domaine de l'Espace et se félicite de constater son ouverture aux partenaires européens.

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche indique que le séminaire sera animé en anglais afin de pouvoir l'intégrer dans le cursus EMILYO.

Le directeur général de la formation militaire ajoute que la réflexion autour de l'intégration du domaine Espace dans l'offre de formation de l'EA est bien avancée et qu'il s'agira de cibler les aspects opérationnels. La contribution de l'EA à l'offre de formation de la future académie de l'Espace pourrait ainsi prendre la forme d'un Mastère spécialisé opérations spatiales.

Madame Haigneré estime qu'il serait intéressant pour l'avenir de se tourner vers les appels à projets de la Commission dans le cadre des « universités européennes », sur la thématique de l'Espace.

- Gestion de la crise sanitaire résultant de la pandémie COVID 2019.

Le directeur général de la formation militaire présente la façon dont l'École de l'air a fait face à la crise sanitaire résultant de la pandémie COVID 19. Les outils déjà en place à l'École de l'air ont permis d'assurer la continuité pédagogique. Celle-ci a été assurée dès le lundi 16 mars, grâce à l'anticipation du service informatique et innovation pédagogique de l'École, qui avait préparé tous les supports et espaces collaboratifs virtuels en amont, en s'appuyant sur le campus numérique existant et les nombreux outils collaboratifs qui y sont intégrés. Le corps enseignant a pour sa part fait preuve d'une agilité remarquable, en adaptant la programmation des cours et en accueillant très favorablement ces nouveaux outils. Enfin, l'établissement a souhaité que l'encadrement militaire conserve un lien fort avec les élèves au travers d'un rapport quotidien (état de santé, difficultés scolaires à faire remonter, problèmes techniques et personnels). Au bilan, tous les cours magistraux d'enseignements académiques de certains cursus se sont terminés fin mai. Le retour en présentiel était donc nécessaire, notamment pour les enseignements militaires et aéronautiques. Les OSC, notamment, étaient fortement impactés sur la partie enseignements militaires, mais la reprise a permis de rattraper le retard. Pour autant, l'intégration de la promotion d'OSC prévue initialement en avril n'a pas pu avoir lieu mais les volumes d'élèves qui intégreront en septembre et novembre seront plus importants et permettront de compenser ce retard fin 2020.

Le bilan des activités de l'établissement en période de crise est positif, en dépit de certaines difficultés liées à la mise en place du télétravail et des enseignements. Les élèves ont fait remonter un certain état de fatigue dû au nombre d'heures conséquentes passées derrière les écrans (pouvant aller jusqu'à 10 heures par jour). Le rythme a donc été adapté en conséquence (passage de 26h de cours EAD/semaine à 20h/semaine).

La reprise s'est opérée sur la base des 2 principes : progressivité et réversibilité. Pour accompagner cette reprise, l'École de l'air a mis en place 2 commissions de lutte anti COVID.

À la suite de ces mesures exceptionnelles, des évolutions sont envisagées dans les enseignements. Cette crise COVID a été un catalyseur dans le processus de transformation pédagogique de l'établissement. Une phase expérimentale d'hybridation des enseignements sera mise en place dès la rentrée. Il s'agit de développer les enseignements magistraux à distance ou en autonomie et de travailler sur la méthodologie et les travaux pratiques en présentiel. Il s'agira également d'être plus souple dans la planification vis-à-vis des contraintes subies régulièrement par des groupes limités d'élèves (déplacements ponctuels, rencontres sportives, échanges à l'étranger). L'objectif de ces mesures est de garantir une meilleure réactivité face à une nouvelle crise, qu'elle soit sanitaire ou d'un autre ordre. En conclusion, il n'y a aucun nouveau cas de COVID avéré sur la BA701 depuis le 28 avril et la reprise des enseignements pour tous les cursus s'est achevée mi-juin.

Le Général Villenave informe que le concours d'entrée à l'École de l'air a également été adapté cette année. Les épreuves sportives ont été maintenues (exception faite de l'épreuve de natation). Par ailleurs, seules les épreuves écrites seront prises en compte cette année. L'admission sera communiquée le 8 août à l'ensemble des jeunes pour une rentrée prévue en début septembre.

Cependant, les visites médicales d'admission ne pouvant intervenir avant la rentrée, les élèves seront admis sous condition de la validation de celle-ci. L'épreuve orale est supprimée. Cependant, des entretiens téléphoniques sont prévus pour estimer la motivation et les valeurs des élèves admis, même si cela ne rentrera pas dans la note d'admission.

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche ajoute que l'École de l'air aura à mener une réflexion sur la réorientation éventuelle de certains élèves qui se seraient trompés dans leur choix initial du fait des conditions exceptionnelles de recrutement. Cette réflexion devra être menée en liaison avec les écoles partenaires.

- Étude relative au développement de la Plate-Forme d'Innovation Aéronautique et Spatiale (PIAS).

Le directeur de cabinet du directeur général de l'École de l'air présente la PIAS qui est un axe stratégique de développement de l'École. Les deux axes de la plate-forme sont la recherche et l'innovation. L'École de l'air souhaite développer un écosystème autour des activités réalisées actuellement au sein de son centre de recherche. L'opération, qui repose sur la mise en place d'une « plate-forme de l'innovation aéronautique et spatiale », vise à créer un lieu à proximité de la BA 701 de Salon de Provence pouvant accueillir des entreprises, start-up ou PME, et permettra ainsi de créer un lien vertueux entre les activités de l'École de l'air et le secteur privé basé sur le triptyque opérationnel, chercheurs, enseignants et entreprises. Le projet a été présenté au conseil régional dans le cadre du Contrat Plan État Région (CPER). À cette occasion, il a été conseillé à l'École de l'air de procéder à une étude. Les travaux relatifs au lancement de cette étude ont été réalisés : un partenaire, le pôle SAFE et un prestataire, ont été identifiés. Cette étude sera en partie financée par la région. Ce projet doit être suivi par un comité de pilotage dans lequel interviendront les élus de la région, la chambre de commerce, Airbus, Thales, Safran, Dassault, la DGA et bientôt l'AID. L'idée de l'étude est de définir la façon de s'intégrer dans l'écosystème régional et de prendre en compte ses spécificités.

Le Général Mercier, ayant reçu le pouvoir du président directeur général de l'ONERA pour ce conseil, demande si l'ONERA sera associé au projet.

Le Colonel Dewas confirme que l'ONERA a été sollicité pour faire partie du Copil et est un partenaire essentiel sur le projet.

Suite à la réaction de la DAJ, la veille même du conseil d'administration, la directrice des services indique que, l'École de l'air ne soumet plus à validation du conseil d'administration, la convention PEGASE. Elle soumet néanmoins le principe d'une étude relative au développement de la PIAS.

Le chef du bureau tutelles opérateurs à la DAF précise qu'un marché ne lui paraît pas nécessaire et qu'il faudra revenir vers le DAJ pour lever les blocages.

Le représentant du contrôle général des armées souscrit au projet de l'étude et souhaiterait qu'il puisse aboutir rapidement, sachant qu'il est financé à 75% par

la région, et que cela ne s'enlise pas dans des contraintes administratives qui n'ont pas lieu d'être.

L'IGA Plessix revient sur l'implication de l'Agence Innovation de Défense (AID) et précise qu'elle a pour rôle d'orchestrer et d'assurer la définition de la politique d'innovation et de vérifier la cohérence du projet.

Madame Haigneré demande si le projet inclut un espace grand public et si une réflexion commune était menée avec le musée de l'air et de l'espace.

Le directeur de cabinet du directeur général de l'École de l'air confirme que c'est le cas et que l'École de l'air a reçu dans ce cadre, la directrice du musée de l'air et de l'espace.

Le conseil d'administration valide à l'unanimité **le principe** de l'étude et accorde à l'École de l'air la mise en place des modalités pratiques et du lancement.

Le Général Lavigne informe qu'il approuve toutes les délibérations soumises à validation du conseil d'administration et quitte le conseil d'administration à 12 h 35.

- Validation de la convention passée avec DCI relative à la formation CLEA des cadets des Royal Saudi Air Défense Forces

Le directeur général de la formation militaire présente la convention passée avec DCI. Il s'agit d'intégrer des cadets saoudiens au sein de l'Escadrille Internationale de Formation au Commandement (EIFC). Une première promotion composée de 6 élèves sera intégrée en septembre 2020. La convention cadre sera ensuite déclinée dans une note d'organisation annuelle. La convention précise :

- le processus de sélection avec la création du Conseil d'admission ;
- les modalités de formation (contrat de formation et conseil d'instruction) ;
- les modalités d'accueil et de prise en compte des élèves ;
- les dispositions financières de la prestation (65 212 euros par cadet pour les deux années).

Le président du conseil d'administration fait état de la préoccupation d'anciens cadets africains au sujet des possibilités de diplomation des élèves du parcours CSEA par rapport à celle des cadets saoudiens. Il invite à la vigilance sur les questions de diplomation des uns et des autres.

Le directeur général de la formation militaire explique que la diplomation sera exactement la même (cursus Licence des systèmes aéronautiques et spatiaux).

Le conseil d'administration valide à l'unanimité la délibération relative à la validation de la convention entre DCI/AIRCO et l'École de l'air relative à la formation CLEA des cadets des Royal Saudi Air Defense Forces.

- Tarification Mastère Spécialisé Cybersécurité des systèmes complexes pour l'industrie et la défense (CyberSCID).

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche présente le Mastère Spécialisé CyberSCID co-porté avec l'École Centrale de Marseille. Ce Mastère Spécialisé a été accrédité par la Conférence des grandes écoles (CGE) le 13 février 2020 pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2020. Il fait l'objet de deux conventions : une entre l'École de l'air et Centrale Marseille et la deuxième entre l'École de l'air, Centrale Marseille, le CEA et le COMCYBER de l'état-major des armées. La communication autour du lancement de ce mastère spécialisé a été freiné par la crise COVID, notamment en raison de l'annulation des forums qui auraient permis d'en faire la promotion. À ce jour, il y a 8 candidatures potentielles.

Madame Crinon demande de quelle façon la promotion du Mastère Spécialisé est assurée auprès des entreprises. Elle estime regrettable que l'École de l'air ne prenne pas également en compte les inscriptions des personnels issus des entreprises.

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche indique que c'est l'École Centrale de Marseille qui est en charge de cette partie de la promotion. L'École de l'air cible les établissements publics, les administrations des collectivités territoriales et les anciens élèves de l'École de l'air. Centrale Marseille prendra en charge les étudiants qui viendront des entreprises.

Le Docteur Bichot, représentant du personnel de l'École de l'air exerçant des fonctions d'enseignement et de recherche, précise que la répartition a été faite dans le but d'avoir des inscrits dans chacune des deux écoles et avoir une co-accréditation réellement portée par les deux écoles. Les deux écoles vont fédérer leurs savoir-faire et les cours seront répartis sur les deux sites.

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche ajoute que l'École de l'air assurera une grande partie des cours et que Centrale Marseille assurera principalement la formation des options spécifiques.

Le Général Maire exprime également sa réserve quant au mode de répartition des inscrits car il serait tout à fait légitime pour l'École de l'air d'avoir des étudiants issus du secteur industriel.

Le Colonel Dewas ajoute que les choix ont été faits pour des raisons pratiques. Il précise que ces options demeurent évolutives.

L'IGA Plessix s'interroge sur le seuil de rentabilité du Mastère Spécialisé et sur la répartition entre les écoles.

Le Professeur Blanco indique que la répartition est calculée par rapport au nombre d'heures de formations délivré par chaque école. 75% des cours du Mastère Spécialisé seront effectués à l'École de l'air. Le démarrage de ce cursus demande un peu d'investissement financier mais permettra une montée en puissance dès la mise en place de celui-ci.

Après ajout de la mention « la répartition des différentes catégories de candidats entre les deux établissements partenaires fera l'objet d'évolutions dans le cadre des échanges entre Centrale Marseille et l'École de l'air », la délibération relative à la tarification du Mastère Spécialisé cyber sécurité est validée à l'unanimité.

Le CGA Dufour ajoute que la question du seuil d'ouverture et de rentabilité est essentielle et sera posée pour toutes les nouvelles formations. Sur le long terme, cela implique la mise en place d'une comptabilité analytique à l'École de l'air. Il précise qu'il faut au moins 5 ans pour réaliser un tel chantier.

9. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE MAÎTRISE DES ACTIVITÉS

Monsieur Dietlin, chef du bureau pilotage qualité, présente le dispositif de maîtrise des activités qui intègre le pilotage, le contrôle interne et la qualité dans un référentiel unique. Cette démarche permet à la direction de disposer d'un outil complet.

Ce dispositif présente un triple intérêt : un référentiel unique, un interlocuteur unique et enfin des indicateurs intégrés dans un tableau de synthèse unique.

Sur la base de la cartographie des processus du référentiel qualité, les procédures ont été réécrites pour être adaptées à la nouvelle structure de l'établissement public.

Cette cartographie des processus a fait l'objet d'une analyse des risques formalisée dans une cartographie des risques.

Un plan d'actions, prenant en compte à la fois la lettre de mission adressée au directeur général, la cartographie des risques et enfin le pilotage de l'activité quotidienne de l'École a été formalisé. Les indicateurs définis pour chaque action de ce plan ont été intégrés dans un tableau de bord à destination de la directrice générale et pourront être présentés au conseil d'administration. Ces indicateurs auront vocation à alimenter le dialogue avec l'autorité de tutelle ainsi que le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP).

Le Général Mercier indique que le conseil d'administration souhaiterait pouvoir avoir une vision régulière sur ces actions définies par l'École de l'air.

La directrice générale de l'École de l'air ajoute que les actions pourraient être amenées à être adaptées dans le cadre de la nouvelle lettre de mission.

10. POINT RELATIF À L'ARRÊTÉ DE SOUTIEN ET AUX CONVENTIONS

Le projet d'arrêté de soutien, soumis à validation, propose que l'établissement conserve pleinement son embase sur la BA 701 avec les soutiens associés. À ce jour, l'École de l'air ne bénéficie pas de budget spécifique pour assurer sa propre gestion du soutien et c'est la raison pour laquelle l'établissement doit conserver ceux dont elle dispose. À terme, et sous réserve de ressources suffisantes, l'École de l'air pourra accroître son autonomie.

Ce projet d'arrêté de soutien a été élaboré en collaboration avec la tutelle et avec le SGA. Il prévoit que l'École de l'air conserve le soutien de l'ensemble des directions et services du ministère des armées. Il est prévu que les modalités de mise en œuvre du soutien de l'École de l'air soient définies par des conventions passées avec chacun de ces services.

Le projet d'arrêté a été présenté au comité technique de l'établissement le 17 juin 2020. Certains points ont fait l'objet d'échanges notamment l'accès pour les personnels civils au parc des logements du ministère des armées, à l'action sociale et à la formation. Le comité technique a émis un avis favorable suite à l'engagement de l'administration de rédiger une note confirmant le maintien pour les personnels civils du bénéfice de ces dispositifs. Des échanges sont en cours au niveau de l'administration centrale pour débloquer la situation en matière d'accessibilité au logement pour les personnels civils.

Le directeur des ressources humaines de l'armée de l'air précise que cette question a fait l'objet d'un courrier signé par le Major général de l'armée de l'air à l'intention du Directeur des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du SGA.

La directrice des services propose au conseil d'administration de valider le projet en l'état. L'École rédigera ensuite des conventions qui respecteront l'esprit de l'embalement tel qu'il prévaut actuellement. Si des évolutions étaient à prévoir, elles devraient être accompagnées des transferts de crédits associés. L'établissement disposant à ce stade de ressources limitées, il ne peut prendre à sa charge l'intégralité du soutien.

Le représentant du contrôle général des armées s'interroge sur l'intérêt de faire délibérer le conseil d'administration sur un arrêté qui va être à la signature exclusive de la ministre des armées et qui est traité par l'administration du ministère.

Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel approuve et indique qu'il s'agit en effet de l'émission d'un avis plutôt que d'une validation.

Le conseil d'administration émet à l'unanimité, un avis favorable à l'adoption de l'arrêté de soutien de l'École de l'air.
--

La validation de l'arrêté de soutien va permettre de finaliser les conventions et permettre à l'École de poursuivre sa transformation.

La directrice des services fait un état des lieux des conventions en cours. Certaines conventions ont pu être validées en amont, notamment la convention CAMID et la convention relative au remboursement de la masse salariale des militaires. D'autres sont en cours de rédaction, et permettent d'ores et déjà de conserver le soutien. La convention avec le service de santé des armées fait l'objet de discussions car à l'heure actuelle, celui-ci déclare ne plus assurer la médecine de prévention du personnel civil des armées à compter du 1^{er} octobre 2020. Concernant la convention DPMA/Bureau logement, l'École de l'air a reçu un projet de convention de soutien à titre payant. En outre, le

bureau logement de la Base de Défense refuse de prendre en compte les dossiers des personnels civils depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le directeur des ressources humaines de l'armée de l'air souhaiterait que le **tableau des conventions soit complété avec des dates objectives de rédaction pour faire un point régulier et lever des blocages éventuels.**

Le président du conseil d'administration souhaiterait **connaître le calendrier de rédaction du Contrat d'Objectifs et de Performance.**

11. DÉLIBÉRATIONS

- Délibération relative à la création de l'unité de recherche de l'École de l'air

À la suite de l'évaluation du CREA par le HCERES et conformément à la note jointe de la DGESIP en date du 16 avril 2019 portant sur la fin de labellisation nationale des équipes d'accueil, il est soumis à délibération la création d'une unité de recherche propre à l'École de l'air.

Madame Haigneré demande si l'article 3, qui précise le rattachement du CREA au Phd Programm Défense et Sécurité, peut évoluer.

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche ajoute qu'en effet, cette disposition peut évoluer à l'avenir. La création d'une école doctorale propre a été envisagée mais le dossier n'a pas pu être aboutir à ce jour.

Le Docteur Bichot approuve le projet, qui constitue une opportunité formidable. Il estime qu'il faut faciliter l'intégration des enseignants chercheurs extérieurs et de grande renommée afin d'avoir une véritable dynamique de rayonnement.

Monsieur Nicod indique qu'Aix-Marseille université vient d'être lauréat d'un appel à projet SFRI qui consiste à revoir intégralement l'offre « graduate programs » qui est structurée autour d'instituts qui sont par essence interdisciplinaires. Les masters communs à une discipline sont adossés à un laboratoire de recherche.

Monsieur Lasconjarias précise que la DGESIP émet un avis favorable à ce programme doctoral auquel le CREA pourrait être associé. Même si l'École doctorale en tant que telle n'a pas été validé, le programme doctoral l'a été. Il met en avant une nouvelle dynamique du centre de recherche qui a tout intérêt à travailler avec ce programme doctoral, en raison de sa démarche interdisciplinaire.

Le conseil d'administration valide la délibération à l'unanimité.

- Délibération relative à l'adoption du référentiel d'équivalences horaires ;

Le Professeur Blanco présente la nécessité de définir les services des enseignants et enseignants-chercheurs de l'École, au-delà des obligations

règlementaires de service, et détailler les activités qui peuvent être prises en compte dans l'élaboration des états de service. Pour ce faire, l'École de l'air a établi un référentiel d'équivalences horaires en se basant sur l'arrêté relatif au Référentiel National d'Equivalences Horaires.

La délibération est approuvée par le conseil d'administration à l'unanimité.

- Délibération relative à la modification du RIG ;
- Délibération relative à la validation du règlement de scolarité ;
- Délibération relative à la facturation des frais de gestion de l'École de l'air dans le cadre de ses formations exportables ;
- Délibération relative à l'adhésion de l'École de l'air à des associations ;
- Délibération sur les amortissements suite à évolution réglementaire sur les achats groupés.

Ces délibérations sont approuvées à l'unanimité par le conseil d'administration.

12. QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

La Directrice Générale de l'École de l'air souhaite porter l'attention du conseil d'administration sur l'état de l'infrastructure de l'École de l'air et la question de la planification des travaux. Une nouvelle architecture budgétaire a été mise en place au 1^{er} janvier, qui s'est traduite par un transfert massif de travaux vers l'armée de l'air sans qu'un transfert des financements ait été réalisé en proportion. A cela s'ajoute un retard dans la planification des travaux du SID. De nombreux projets structurants pour l'École de l'air, vont donc voir leurs planifications décalées, ce qui aura des impacts sur la sécurité et la réalisation des formations au sein de l'École.

Le Général Mercier demande si ces travaux sont susceptibles d'être intégrés dans le cadre du plan de relance.

Madame Cocquet-Christian précise qu'il s'agit de gros travaux d'infrastructure, (champ de tir de Campagnole, complexes sportifs, logements) pour lesquels l'École n'a ni la capacité technique de passer des marchés de cette envergure, ni les capacités financières de réalisation. Certains travaux ont été reportés en 2026. Il s'agit à la fois de projets de création de structures sportives mais aussi de rénovations de l'existant. Même la mise aux normes incendie du Bureau des Etudes de l'établissement a disparu de la liste des travaux prioritaires.

Le Lieutenant-colonel Estève ajoute que même les travaux de mise aux normes tels que les stands de tir de Campagnol sont repoussés. Si les chantiers n'étaient pas initiés à l'échéance 2022, c'est toute la capacité de formation militaire de l'École de l'air qui serait impactée à compter de la rentrée 2023.

Le Général Ferran précise que le sujet est pris en compte par le Major général de l'armée de l'air.

Le Général Mercier souhaiterait **connaitre en détail l'impact de la non réalisation des travaux sur la stratégie**, sur les formations de l'École et sur les risques.

Le CGA Dufour souhaiterait que **soit établi une carte des responsabilités. L'établissement public a ses activités et missions de formation à effectuer.** Si l'État souhaite conserver le patrimoine mais ne met pas les moyens nécessaires à son entretien et à sa sécurité, il faut que les responsabilités soient claires. Il n'est pas envisageable que l'État conserve les moyens, prenne des décisions sur les budgets et demande à l'établissement public de continuer d'assurer ses missions. La seule chose que peut faire l'établissement est de faire un retour sur les activités qui ne pourront plus être assurées faute de moyens ou de conformité.

Le Général Mercier procède à un dernier tour de table.

Madame Haigueré se dit impressionnée par le travail de transformation accompli par l'École de l'air. Le conseil d'administration souhaiterait être informé de l'évolution de la rédaction du COP et de ses priorisations.

Madame Nalin, comptable de l'établissement, informe de sa satisfaction au sujet du travail et des relations avec l'équipe du service des affaires financières de l'École de l'air.

Le Général Maire salue les actions menées par l'École de l'air pendant cette période. Il sera intéressant de voir comment l'École aborde la formation continue et quel rôle elle pourra jouer dans sa perspective de développement.

Monsieur Lasconjarias souhaiterait être **informé en amont, des projets de l'École de l'air, réalisés en partenariat avec l'éducation nationale.**

Le Général Ferran informe qu'une nouvelle sous-direction, qui inclura un volet jeunesse va être créée au sein de la DRHAA en début 2021.

Le CGA Dufour adresse tous ses encouragements à la nouvelle directrice générale de l'École de l'air. Il préconise d'alléger les contrôles sur les établissements publics et de s'appuyer sur leurs autonomies. Le CGA s'engage à être attentif à toutes contraintes administratives qui seraient excessives ou abusives.

Monsieur Hubert s'engage à faire remonter auprès du SGA les problèmes liés aux travaux d'infrastructure que rencontre l'École de l'air.

Le Général Ferran annonce son départ de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air. Il remercie l'École de l'air pour tout le travail accompli et adresse ses encouragements à la directrice générale Dominique Arbiol.

Le Général Arbiol remercie les participants du 1^{er} conseil d'administration de l'année 2020. Elle remercie les membres pour leurs encouragements et soutiens.

Le Général Mercier exprime son admiration vis-à-vis des évolutions de l'École. Au vu des discussions et questions soulevées vis-à-vis de la formation délivrée à Salon de Provence lors de ce conseil d'administration, il souhaite organiser une journée centrée sur le thème de la stratégie globale de l'établissement. Il insiste

sur le fait qu'il convient d'éclaircir ce point essentiel avant toute chose, afin d'avancer sereinement sur les nombreux projets de l'École de l'air.

Le Général Mercier rappelle également que tous les membres du conseil d'administration sont libres d'introduire des sujets de débats ou de discussions pour les prochaines réunions. Il précise que si un membre était en désaccord avec la stratégie proposée, le conseil constitue l'instance d'échanges idéale pour en faire état. Cependant, il convient de le faire savoir préalablement à la réunion du conseil et non pas d'adresser une lettre à la ministre des Armées. Le Général Mercier ajoute que le sujet proposé doit traduire un intérêt collectif et non pas personnel. Il indique que le conseil est un organe à même de discuter de tous les sujets, y compris de sujets iconoclastes. Il précise enfin que dans l'hypothèse où un membre du conseil serait en total désaccord avec la stratégie globale de l'École de l'air, cette personne devrait en tirer les conséquences et ne plus y siéger.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 30.

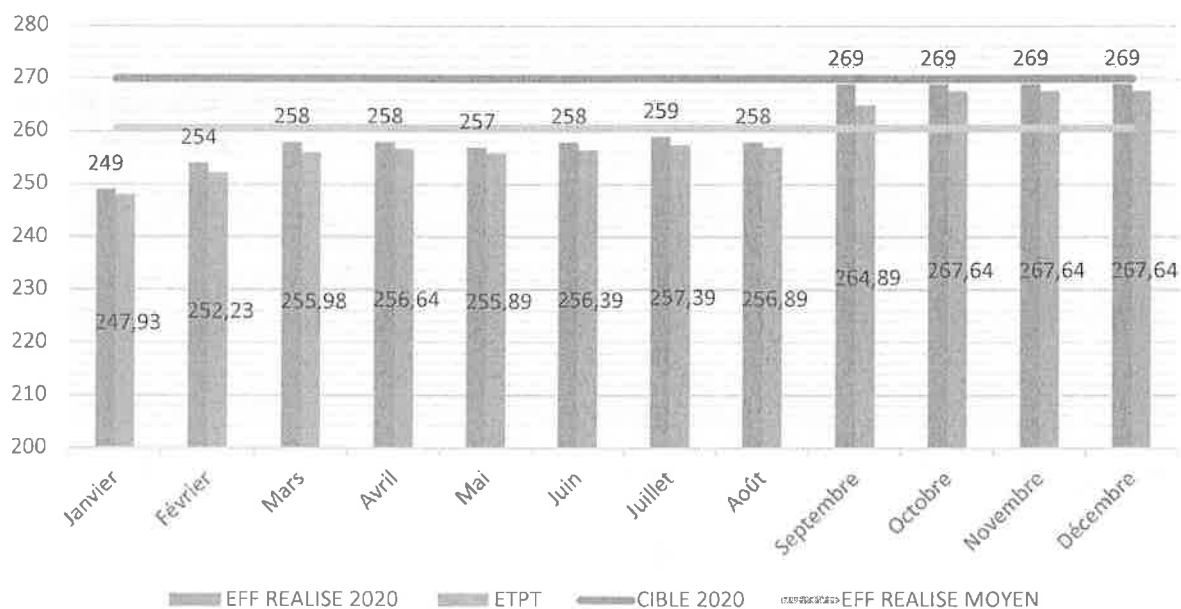
ANNEXE III au compte rendu n° 01/EA/PCA/NP du 07/07/2020

Ressources Humaines
TABLEAU DES FLUX 2020

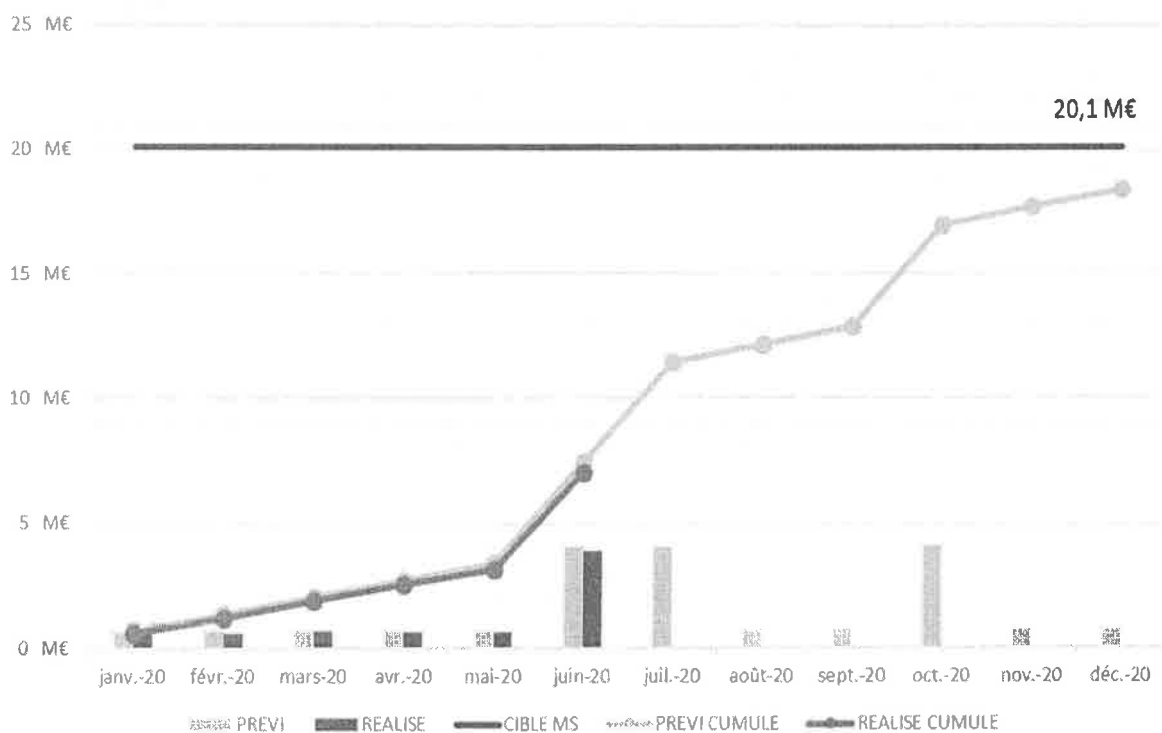
		janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	TOTAL
ENTREES	CIV A		1				1			3				5
	CIV B		4	1			1			3				9
	CIV C		1				1			1				3
	OFF							2		16				18
	SOFF			3		1				9				13
	MDRE									2				2
SORTIES	CIV A					1				1				2
	CIV B								1	1				2
	CIV C									1				1
	OFF		1			1	2	1		13				18
	SOFF									7				7
	MDRE													0
BALANCE	CIV	0	6	1	0	-1	3	0	-1	4	0	0	0	12
	MIL	0	-1	3	0	0	-2	1	0	7	0	0	0	8

	Effectifs au 01/01/20	Delta Entrées / Sorties	Effectifs au 31/12/20
CIV A	59	3	62
CIV B	17	7	24
CIV C	24	2	26
OFF	70	0	70
SOFF	58	6	64
MDRE	21	2	23
TOTAL	249	20	269

SUIVI DES EFFECTIFS 2020



MASSE SALARIALE 2020



PROJET REO 2021

	REO 2020* (1er/01/2020)	DEMANDE EA POUR REO 2021 (1 ^{er} /01/2020)
OFF	70	72
SOFF	67	69
MDR	22	22
TOTAL PM	159	163
PC I	62	63
PCII	24	25
PC III +OE	25	29
TOTAL PC	111	117
TOTAL GENERAL	270	280

ANNEXE IV au compte rendu n° 01/EA/PCA/NP du 07/07/2020

BUDGET
Budget 2020-Ressources propres

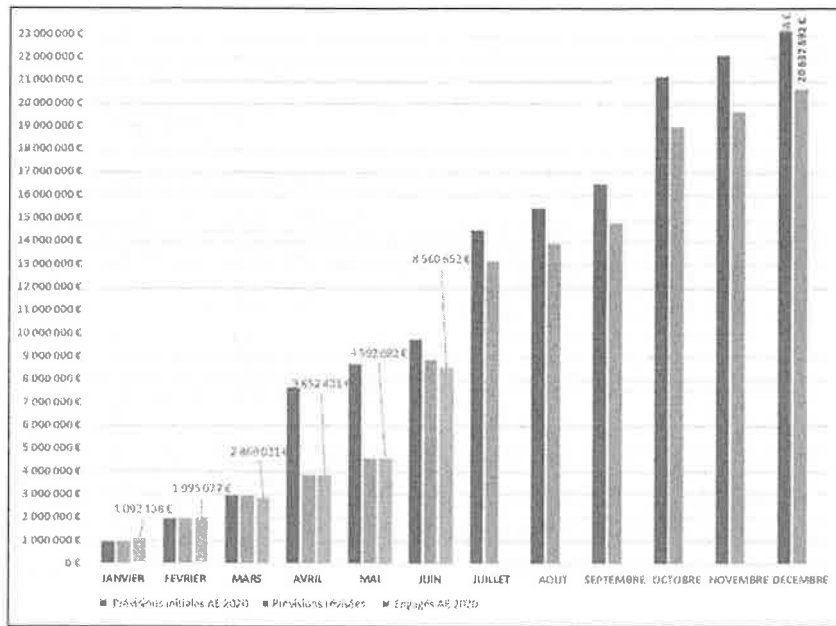
Projets (en €)	Prévisions 2020	Impact COVID	Autres impacts	Prévisions 2020 corrigées	Commentaires
Master APM	150 000		89 953	239 953	Reliquat 2019 = résultat 2020
Taxe d'apprentissage	100 000	-70 000		30 000	Prévision baisse TA
Formations exportables/partenariats	85 000	-80 000		5 000	Pas démarrées
Formations Drones	80 000	-21 870	101 625	159 755	Contrats nouveaux Monaco et PN
FabLab	70 000		-70 000	0	Versée fin 2019
Remboursement remontées mécaniques	25 000		-13 000	12 000	Peu de neige
Chaire CYBAIR	20 000			20 000	
Mécénats-dons	30 000	-30 000		0	
Tutorat	10 000			10 000	
Projet Euroglider	10 000			10 000	
Semaine mobilité	8 000	-8 000		0	Stages annulés
ANR/ELOCANS	4 000		105	4 105	
Space summer program	4 000			4 000	Solde bilan 2019
Master ASAA	4 000	-5 000		-1000	Stage annulée
Formation saoudiens	0		40 659	40 659	Début prestation en 2020 (aout à décembre)
TOTAL	600 000	-214 870	149 342	534 472	

Budget 2020-Évolutions

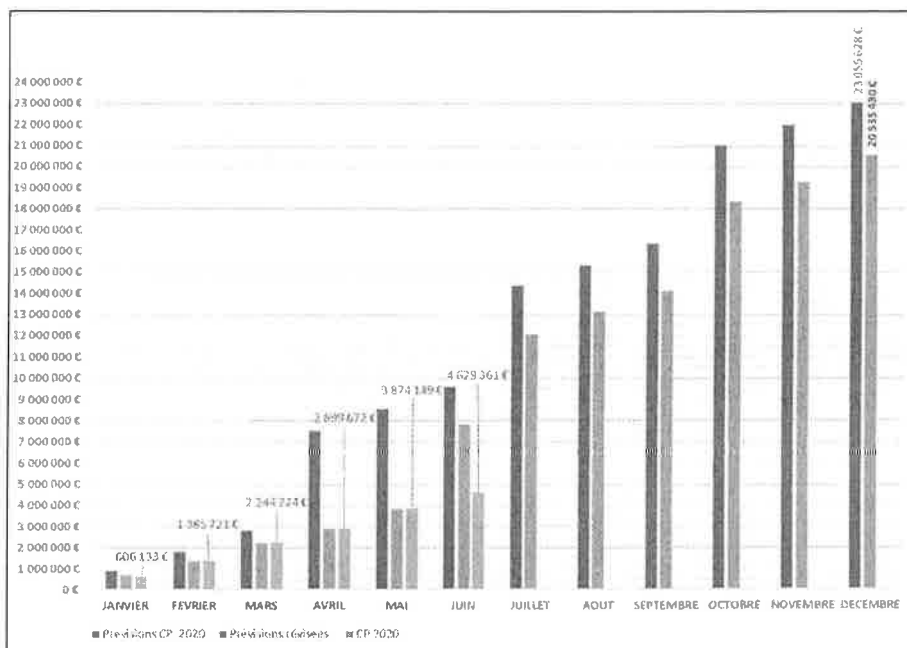
AXES	BUDGET initial 2020			
	SCSP	DFP	RESSOURCES PROPRES	TOTAL
Formation académique	4 368 389	44 000	0	4 412 389
Formation militaire, aéronautique et aérospatiale	6 091 398	50 000	60 000	6 201 398
Recherche	3 890 123	140 000	348 000	4 378 123
Rayonnement et Partenariat	2 586 074	0	97 000	2 683 074
Soutien	5 648 820	204 048	95 000	5 947 868
TOTAUX	22 584 804	438 048	600 000	23 622 852

AXES	BUDGET révisé 2020 (31 mai)			
	SCSP	DFP	RESSOURCES PROPRES	TOTAL
Formation académique	4 368 389	44 000	0	4 412 389
Formation militaire, aéronautique et aérospatiale	6 091 398	50 000	60 000	6 201 398
Recherche	3 890 123	140 000	330 000	4 360 123
Rayonnement et Partenariat	2 586 074	0	65 000	2 651 074
Soutien	5 648 820	204 048	79 472	5 932 340
TOTAUX	22 584 804	438 048	534 472	23 557 324

Budget 2020 Consommation des AE



Budget 2020 Consommation des CP



Budget 2020- Atterrissage

Axes de gestion	Fonctionnement	déplacement	investissement	masse salariale	Budget prévisionnel révisé		Rappel BI 2020	
					Dépenses (CP)	Recettes	Dépenses (CP)	Recettes
Formation académique	53 900,00	35 000,00	174 579,00	4 329 744,84	4 593 223,84	4 412 389,43	4 769 100,00	4 412 389,43
Formation militaire, aéronautique et aérospatiale	349 700,00	857 000,00	112 134,00	4 138 771,75	5 457 605,75	6 201 398,34	5 837 700,00	6 201 398,34
Recherche	78 300,00	75 000,00	166 079,00	3 019 625,75	3 339 004,75	4 378 122,67	4 068 300,00	4 378 122,67
Rayonnement et partenariat	212 400,00	38 900,00	5 200,00	2 164 382,77	2 420 882,77	2 683 074,06	2 641 300,00	2 683 074,06
Soutien	377 000,00	40 380,00	482 466,00	3 824 919,35	4 724 765,35	5 882 339,50	5 739 228,00	5 947 867,50
Total	1 071 300,00	1 046 280,00	940 458,00	17 477 444,47	20 535 482,47	23 557 324,00	23 055 628,00	23 622 852,00

Soldes budgétaires	3 021 842	567 224,00
---------------------------	------------------	-------------------

Prévisions 2021

Dépenses (en CP)	BUDGET Initial 2020	Prévision BUDGET 2021	Ecart	Evolutions
Personnel	20 100 000	24 269 719	4 169 719	20,74%
Fonctionnement	2 117 580	2 120 000	2 420	0,11%
Investissement	838 048	850 000	11 952	1,43%
TOTAUX	23 055 628	27 239 719	4 184 091	18,15%
Recettes (en CP hors réserve)	BUDGET Initial 2020	Prévision BUDGET 2021	Ecart (hors réserve)	Evolutions
SCSP	22 584 804	26 302 257	3 717 453	16,46%
DFP	438 048	309 524	-128 524	-29,34%
Recettes propres	600 000	660 000	60 000	10,00%
TOTAUX	23 622 852	27 271 781	3 648 929	15,45%
Solde budgétaire prévisionnel	567 224 €	32 062 €		

Ressources prévisionnelles 2021

Projets (en €)	Prévisions 2021	Commentaires
ANR/ELOCANS	4 104	
Chaire CYBAIR	20 000	
Formation saoudiens	137 936	Année complète pour promo 2020 + août à décembre promo 2021
Formations Drones	180 000	Contrats Monaco + police nationale
Formations exportables/partenariats	50 000	
Master APM	140 000	selon bilan ISAE
Master ASAA	4 000	
Master CYBER		inscriptions en cours
Mécénats-dons	15 000	
Projet Euroglider	10 000	
Remboursement des frais de stage du CMA d'Ancelle	25 000	Refacturation sites accueillis
Semaine mobilité	8 000	
Space summer program	4 000	
Taxe d'apprentissage	60 000	
Tutorat	4 000	
TOTAL ATTENDU	662 040	

ANNEXE V au compte rendu n° 01/EA/PCA/NP du 07/07/2020

CONVENTIONS

Type de Convention	Etat d'avancement au 30 juin 2020
Convention CAMID	Convention du 01/08/2019 - Signée de toutes les parties
Convention SSLT	Convention du 29/05/2019 - Signée de toutes les parties
Convention exécution de la dépense GSBDD -PFAF DRH AAA	Convention du 10/04/2019 - Signée de toutes les parties
Convention cercles mess des armées	Conventions passées au fil de l'eau, en fonction des besoins, signées en 2019 avec les cercles suivants : Mont de Marsan, Polytechnique, CNSD, Orléans, Toulon, Bordeaux.
Convention DRHAA remboursement masse salariale PM	Convention remboursement masse salariale PM du 20 /11/2019 - Signée de toutes les parties
Convention DRH MD mise à disposition des OE	Convention du 28/01/2020 - Signée de toutes les parties
Conventions Action Sociale- DRH MD -SDAS- IGESA	Correspondance SDAS du 21/10/2019 indiquant que, au vu du décret du 14 déc. 2018, le personnel civil de l'EA peut bénéficier du soutien et de l'accompagnement social dans les mêmes conditions, sans convention.
Convention de paie à façon avec DRFIP	Convention du 30/12/2019 avec DRFIP 35 - Signée de toutes les parties (exemplaire original EA reçu en retour)
Convention SIC DIRISI	Projet de convention rédigé. Attente signature arrêté de soutien pour négociation avec DIRISI. Soutien maintenu a minima
Convention DIE- DPMA	1ers échanges avec DPMA et ESID LYON -DIV GP - A reprendre dès validation du périmètre
Convention SID	Négociation entamée : attente arrêté de soutien et définition du périmètre exact de l'EA pour poursuivre les négociations. Soutien maintenu
Convention avec BA 701	Négociation entamée - en cours de finalisation- Soutien maintenu
Convention avec DRHAA pour organisation des échanges avec la tutelle et avec le gestionnaire de la ressource PM AA	Projet initié en cours d'étude au niveau de l'EA
Convention armée de l'air pour mise à dispo des matériels	A initier- Soutien maintenu
Convention avec armée de l'air pour le soutien DET CFA ET CFAMI	A initier-Soutien maintenu
Convention soutien AGSC avec GSBDD ISTRES (GAP pour Ancelles)	Travaux initiés avec GSBDD - ISP - A poursuivre dès signature de l'arrêté. Soutien maintenu
Convention de gestion avec Pôle Emploi pour couverture risque chômage PC	En cours de discussions avec Pôle Emploi (autre option possible : convention d'adhésion révocable avec URSAFF) -
Convention CSA	A finaliser avant septembre si nécessaire
Convention DRH MD formation /accident du travail	Echanges en cours pour la formation des PC- Soutien maintenu
Convention SSA soutien santé PM+ médecine de prévention PC	Convention provisoire proposée au CMA de TOULON . Retour DCSSA. Soutien maintenu, jusqu'en oct 2020
Convention DPMA/Bureau logement	Projet de convention reçu : soutien à titre payant - Lettre adressée par le DGEA à la DPMA le 15/01/2020 pour demander continuité du soutien dans l'attente arrêté de soutien et convention. Refus de prise en compte des PC depuis le 1er janvier en l'absence de convention. Dossier repris au niveau de l'EMAA

